

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MTCLEANER 500 ML

Code: D100506

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal: Utilisation industrielle, utilisation professionnelle.

Spec. d'usage industriel/professionnel: Utilisation à grande dispersion Industriel Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange: Dégraissant.

Fonction ou catégorie d'utilisation: Dégraissant.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, Catégorie 1 H222; H229

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques H336

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP):



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement (CLP): Danger.

Contient: Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane; acétone; propan-2-one; propanone; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mentions de danger (CLP):

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, gaz, aérosols.
P391 Recueillir le produit répandu.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	N° CE: 921-024-6 N° Index: 01-2119475514-35	15-40	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° REACH: 01-2119457558-25	0-7,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
acétone; propan-2-one; propanone	N° CAS: 67-64-1 N° CE: 200-662-2 N° Index: 606-001-00-8 N° REACH: 01-2219471330-49	0-7,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Propane (Note U)	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° Index: 601-003-00-5	0,5 – 49,5	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas
Butane (Note C) (Note U)	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° Index: 601-004-00-0	0,5 – 49,5	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U: Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.), Press. Gas (Liq.), Press. Gas (Ref. Liq.), Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas. Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau: Irritation. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire: Irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Réactivité en cas d'incendie: Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel superflu.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

Pour les secouristes

Équipement de protection: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Procédures d'urgence: Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage: Ramasser mécaniquement le produit. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs, gaz, brouillards, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.

DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle: Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire: Ecran facial. Lunettes de sécurité. Lunettes antiéclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Vêtements antistatiques en matière naturelle ou résistante à la chaleur en matière synthétique. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains: Gants de protection.

Matériau: Caoutchouc nitrile (NBR).

Perméation: 6 (> 480 minutes).

Épaisseur (mm): 0.40

Norme: EN ISO 374

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

Type de filtre: Type A – Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65°C).

Condition: Protection contre les vapeurs.

Protection contre les risques thermiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide.
Couleur:	Incolore.
Apparence:	Liquide.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Pas disponible.
Point de fusion:	Non applicable.
Point de congélation:	Pas disponible.
Point d'ébullition:	> 35 °C (valeur estimée).
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable, Ininflammable.
Propriétés explosives:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limite inférieure d'explosion:	Pas disponible.
Limite supérieure d'explosion:	Pas disponible.
Point d'éclair:	< 23 °C (valeur estimée).
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
pH:	Pas disponible.
Viscosité, cinématique:	< 20,5 mm ² /s (valeur estimée).
Solubilité:	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible.
Pression de vapeur:	Pas disponible.
Pression de vapeur à 50°C:	Pas disponible.
Masse volumique:	0,68 – 0,78 g/cm ³ (valeur estimée).
Densité relative:	Pas disponible.
Densité relative de vapeur à 20°C:	Pas disponible.
Caractéristiques d'une particule:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique: % de composants inflammables: 100%

Autres caractéristiques de sécurité: Pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée): Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation): Non classé.

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	
DL50 cutanée - Rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: Rat Commentaires sur les résultats : Autre.
CL50 inhalation - Rat	< 25,2 mg/l air Animal: Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Indications complémentaires: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique): Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée): Non classé.
Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Non classé.
Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MTCLEANER 500 ML	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm ² /s (valeur estimée)

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	
Viscosité, cinématique	0,7 mm ² /s Temp.: '20°C' Paramètre: 'Viscosité cinématique (en mm ² /s)'

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'informations complémentaires disponible.
Autres informations
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie – général: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Écologie – eau: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna Duration: 21 j
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna Duration: 21 j

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

12.2 Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Indications complémentaires: Éviter le rejet dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets: Éviter le rejet dans l'environnement.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN 1950

IMDG: UN 1950

IATA: UN 1950

ADN: UN 1950

RID: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: AÉROSOLS

IMDG: AÉROSOLS

IATA: Aerosols, inflammable

ADN: AÉROSOLS

RID: AÉROSOLS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

Description document de transport

ADR: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IATA: UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

ADN: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RID: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 2.1



IMDG: 2.1



IATA: 2.1



ADN: 2.1



RID: 2.1



14.4 Groupe d'emballage

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR:

Dangereux pour l'environnement: Oui.

IMDG:

Dangereux pour l'environnement: Oui.

Polluant marin: Oui.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

IATA:

Dangereux pour l'environnement: Oui.

ADN:

Dangereux pour l'environnement: Oui.

RID:

Dangereux pour l'environnement: Oui.

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR)

Code de classification: 5F

Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625

Quantités limitées: 1L

Quantités exceptées: E0

Instructions d'emballage: P207

Dispositions spéciales d'emballage: PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun: MP9

Catégorie de transport: 2

Dispositions spéciales de transport – Colis: V14

Dispositions spéciales de transport – Chargement, déchargement et manutention: CV9, CV12

Dispositions particulières de transport – Exploitation: S2

Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport maritime (IMDG)

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités limitées: SP277

Quantités exceptées: E0

Instructions d'emballage: P207, LP200

Dispositions spéciales d'emballage: PP87, L2

N° FS (Feu): F-D

N° FS (Déversement): S-U

Catégorie de chargement: Aucun(e).

Arrimage et manutention (Code IMDG): SW1, SW22

Tri (IMDG): SG69

Transport aérien (IATA)

Quantités exceptées avion passagers et cargo: E0

Quantités limitées avion passager et cargo: Y203

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo: 30kgG

Instruction d'emballage avion passagers et cargo: 203

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo: 75kg

Instructions d'emballage avion cargo seulement: 203

Quantité max. nette avion cargo seulement: 150kg

Dispositions spéciales: A145, A167, A802

Code ERG: 10L

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

Transport par voie fluviale (ADN)

Code de classification: 5F
 Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées: 1L
 Quantités exceptées: E0
 Equipement exigé: PP, EX, A
 Ventilation: VE01, VE04
 Nombre de cônes/feux bleus: 1

Transport ferroviaire (RID)

Code de classification: 5F
 Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées: 1L
 Quantités exceptées: E0
 Instructions d'emballage: P207, LP200
 Dispositions spéciales d'emballage: PP87, RR6, L2
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun: MP9
 Catégorie de transport: 2
 Dispositions spéciales de transport – Colis: W14
 Dispositions spéciales de transport – Chargement, déchargement et manutention: CW9, CW12
 Colis express: CE2
 Numéro d'identification du danger: 23

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	MTCLEANER 500 ML; Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane; acétone; propan-2-one; propanone; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	MTCLEANER 500 ML; Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane; acétone; propan-2-one; propanone; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

3(c)	MTCLEANER 500 ML; Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% hexane ; acétone; propan-2-one; propanone ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009): Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148): Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER: Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures.

Nom	N° CAS	Code de la nomenclature combinée (GN)	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Acétone	67-64-1	2914 11 00	ex 3824 99 92

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004): Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Nom	Dénomination NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
Acétone		67-64-1	2914 11 00	Catégorie 3		Annexe I

Directives nationales: Pas d'informations disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

DPD: Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.

DSD: Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.

CE50: Concentration médiane effective.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

LD50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

FDS: Fiche de Données de Sécurité.

STP: Station d'épuration.

TLM: Tolérance limite médiane.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sources des données: Classification selon le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (SEA) n°28848 publié au Journal Officiel le 11 décembre 2013. Fabricant/fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2.

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie 1.

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2.

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables, catégorie 1A.

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie 2.

Press. Gas : Gaz sous pression.

Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 9/03/2023

MTCLEANER 500 ML

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques.

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification respecte: ATP 12

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

